URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Appréhender l'EPRD et l'ERRD

Objectifs pédagogiques

S'approprier le contexte législatif et règlementaire (les points clés de la réforme de la tarification [lois ASV et Loi de Finance de la SS de 2016], impacts sur les financements, mise en œuvre du nouveau décret budgétaire (2016) : la contractualisation pluriannuelle

Programme

EPRD : état prévisionnel des recettes et des dépenses

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse aux comptables, directeurs, gestionnaires, décideurs bénévoles.

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

Hélène MEURIN, Comptable à l'Uriopss Hauts de France

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

7h de classes virtuelles : 18 mai et 20 mai 2027 (9h00 - 12h30)
Il est recommandé d'apporter dans la mesure du possible ses derniers documents (budget, compte administratif et bilan)

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action
RAPPEL

PROGRAMME DE FORMATION

Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).